**Si vous souhaitez en savoir plus sur vos droits en vertu de la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* du Manitoba, ou si vous souhaitez déposer une plainte relative à la protection de la vie privée, veuillez contacter les personnes suivantes :**

Agent de la protection de la vie privée de l'ORSW
204 926-7049

L'ombudsman du Manitoba
204 982-9160 (Winnipeg)
ou 1 800 665-0531
(sans frais au Manitoba)
500, avenue Portage,
bureau 750
Winnipeg (Manitoba)
R3C 3X1

Si vous avez contacté ces gens, mais que vous avez encore besoin de parler à quelqu'un, vous pouvez composer le numéro de téléphone suivant :
204 926-7825, soit celui des **services des relations avec les bénéficiaires de l'ORSW** qui feront alors enquête sur vos préoccupations.

*Nous avons hâte de collaborer avec vous!*

À L'ÉCOUTE DE NOTRE SANTÉ

Winnipeg Regional Health Authority
Office régional de la santé de Winnipeg

## Travaillons ensemble

*Santé de la population et du public*

Winnipeg Regional Health Authority
Office régional de la santé de Winnipeg

# À l'ORSW, nous croyons que votre santé ne regarde que vous…

Nous recueillons, enregistrons, conservons, utilisons ou divulguons les renseignements personnels sur vous-même et votre état de santé dont nous avons besoin pour vous fournir des services de santé. La *Loi sur les renseignements médicaux personnels* du Manitoba nous y autorise.

**Les renseignements personnels sur la santé dont nous pouvons avoir besoin comprennent ce qui suit :**

- Votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et votre numéro d'identification médical personnel (NIMP)
- Des faits concernant votre état de santé, vos antécédents médicaux et vos antécédents familiaux
- Des renseignements relatifs au paiement de vos soins de santé

**Nous utiliserons ces renseignements aux fins suivantes :**

- Fournir et vérifier vos soins de santé ou évaluer votre traitement
- Fournir un enseignement et de la formation aux étudiants du domaine de la santé, avec votre consentement
- Planifier et évaluer vos soins de santé

**Vos renseignements sont confidentiels. À moins que la loi nous autorise à les divulguer à des tiers, nous ne pourrons pas et ne voudrons pas dévoiler vos renseignements sans votre consentement.**

**Nous ne divulguerons pas de renseignements sans votre autorisation, sauf dans les cas suivants :**

- Divulgation requise par la loi (par exemple, la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, la *Loi sur la santé publique*)
- D'autres fins indiquées dans la *Loi sur les renseignements médicaux personnels* (p. ex., surveillance d'un programme, en vue de contrer une menace à la santé publique)

**Voici vos droits en vertu de la loi :**

- Vous pouvez consulter vos renseignements personnels sur la santé ou y avoir accès dans les délais requis
- Vous pouvez désigner une autre personne, par exemple un membre de votre famille, pour accéder en votre nom à vos renseignements médicaux personnels
- Vous pouvez demander et recevoir un exemplaire de vos dossiers médicaux.
- Vous pouvez nous demander de corriger vos dossiers

## Collaboration

*Notre part :*

- Nous porterons une étiquette porte-nom et nous nous présenterons
- Nous vérifierons votre identité avant de commencer le service
- Nous serons polis, sensibles, serviables, compatissants, respectueux et professionnels
- Nous vous écouterons attentivement et vous fournirons des renseignements et des conseils clairs et faciles à comprendre en matière de santé
- Nous vous inviterons à participer à toutes les décisions concernant votre santé
- Nous vous fournirons des services d'excellente qualité qui respectent les différences de chacun
- Nous respecterons votre vie privée et la confidentialité de vos renseignements
- Nous vous aiderons dans une langue que vous comprenez
- Nous vous demanderons la permission avant de faire participer des étudiants à la prestation de vos soins

*Votre part :*

- Vous nous indiquerez tout ce qui diffère de votre carte d'assurance-maladie (par exemple, les pronoms, le nom)
- Vous participerez à l'amélioration de votre état de santé et de celle de votre famille
- Vous nous parlerez ouvertement de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas pour vous
- Vous nous direz ce que vous ne comprenez pas

*Nous aimons entendre vos commentaires sur nos services :*

- Vous pouvez formuler des compliments ou des préoccupations aux membres de notre personnel ou à leur supérieur
- Le fait de formuler une plainte n'aura aucune incidence négative sur vos soins.
- Nous répondrons à vos préoccupations de façon appropriée et rapide